

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DLH 1208 Subvention (100.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date 2 décembre 2014 relatif à la signature d'une convention pluriannuelle pour l'attribution d'une subvention à l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à verser à l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) une subvention de cent mille euros (100.000 €) pour 2015.

Article 3 : La dépense sera imputée, sous réserve d'inscription des crédits au budget 2015, au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70, compte budgétaire VF 65002 du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.